

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre novembre,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Montfaucon (salle Renaissance - siège communautaire),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : François-Régis SABY)

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 24

Présents : 17

Ayant pris part au vote
(vote public) : 21

- o Pour : 21
- o Contre : 0
- o Abstention : 0
- o Blanc : 0
- o Nul : 0

Date de convocation :

Le 29 octobre 2024

Date d'affichage :

Le 29 octobre 2024

DELIBERATION N° :

DC/2024-11-04/11

OBJET DE LA SEANCE :

Assainissement

Demande de subvention
Agence de l'Eau Loire
Bretagne

Poste « responsable du cycle
de l'eau »

AR Prefecture

Présents : MM. DURIEUX Pierre, VALLAT Robert, GOUY Pascal, MOULIN Christophe, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, MOULIN Emmanuel, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, PEYRARD Nicolas et Mmes DREVET Hélène, MOUNIER Emeline, SOUTRENON Maryline et JAMES Marie-Laure.

Excusé : M. GRANGE Jean-Paul.

Absents : Mme MASSARDIER Céline et M. CELLE Hubert

Pouvoirs : M. POINAS Jean-Michel donne pouvoir à M. SANTY J.-P.

Mme DURIEUX Gladys donne pouvoir à M. PEYRARD Nicolas.

Mme MARCON Catherine donne pouvoir à M. DURIEUX Pierre.

Mme MEYNET Isabelle donne pouvoir à Mme DREVET Hélène.

M. le Président rappelle la délibération n° DC/2024-11-04/02 prise au cours de la présente séance approuvant le transfert de la compétence « assainissement » au 1^{er} janvier 2025, ainsi que délibération n° DC/2024-11-04/10 approuvant la création d'un poste de « responsable du cycle de l'eau » au sein de la Communauté de Communes.

Il explique que la création de ce poste est directement liée à la prise de cette compétence et a pour objectif la réussite de ce transfert, la coordination de cette compétence au sein de la Communauté de Communes (en lien avec les Communes membres) et la gestion quotidienne des missions qui en découlent.

M. le Président expose à l'assemblée la possibilité qui est donnée de demander une subvention à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) afin de permettre la mise en œuvre du transfert de la compétence « assainissement » à la Communauté de Communes avec un accompagnement financier lié à la création de ce poste.

Il présente alors le plan de financement prévisionnel de ce poste sur l'année 2025 :

Dépenses	Recettes
Salaire Brut 2025 : 58 900.92 €	AELB : 10 000 €
TOTAL : 58 900.92 €	Autofinancement : 48 900.92 €
	TOTAL : 58 900.92 €

043-244300307-20241104-DC2024110411-DE
Reçu le 08/11/2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- confirme l'importance de la création d'un poste « responsable du cycle de l'eau » pour la réussite opérationnelle du transfert de la compétence « assainissement » à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2025,
- approuve le plan de financement prévisionnel présenté,
- sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne la subvention la plus élevée possible pour financer ce poste,
- autorise M. le Président à mener à bien ce dossier et à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET
Président,

François-Régis SABY
Secrétaire de séance,



AR Prefecture

043-244300307-20241104-DC2024110411-DE
Reçu le 08/11/2024

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le